

certificat de capacité de catégorie PA

RS1883 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Membres d'équipage des bateaux de navigation intérieure

Conduite d'un bateau à passagers non motorisé d'une longueur inférieure à quinze mètres, qui transporte des passagers en service saisonnier sur un parcours précis et limité à une section de voie d'eau non reliée au réseau communautaire ou à un plan d'eau restreint

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Savoir conduire un bateau à passagers non motorisé d'une longueur inférieure à quinze mètres et être l'autorité à bord du bateau (conducteur)

L'examen comporte une épreuve pratique d'une durée minimum de 30 minutes et portant sur le secteur de navigation emprunté, le type de bateau utilisé et sa sécurité. Cet examen se déroule sur le plan d'eau sur lequel le candidat naviguera et avec un bateau du même type que celui qu'il sera autorisé à conduire.

L'épreuve consiste en un parcours de conduite sur le plan d'eau sur lequel le candidat est destiné à naviguer, laissé à l'appréciation du jury d'examen.

Le candidat doit en toute circonstance, conserver la maîtrise du bateau et respecter les règles de navigation.

Pour les manoeuvres d'appareillage et d'amarrage, le candidat a la possibilité d'utiliser l'aide d'une tierce personne qui ne devra exécuter que les ordres qu'il lui donnera. Le jury d'examen apprécie les qualités du candidat en matière de commandement de l'équipage.

Le programme de l'épreuve pratique comporte les points suivants :

- vérification de la situation administrative du bateau ;
- embarquement et débarquement des passagers ;
- manoeuvres et conduite du bateau : appareillage, maintien du cap, accostage, ancrage, croisement et dépassement ;
- manoeuvre simulant le sauvetage d'une personne tombée à l'eau.

Au cours de l'épreuve, le candidat est interrogé sur les points suivants :

- les caractéristiques nautiques du plan d'eau emprunté ;
- les caractéristiques du type de bateaux qu'il est amené à conduire, sa sécurité spécifique et la sécurité de ses passagers ;
- la conduite à tenir dans des circonstances particulières, telles la chute d'un passager ou une voie d'eau.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Code des transports : articles R. 4231-10 Arrêté du 19 décembre 2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans

Présenter un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-certificats-de-capacite-pour,13429.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1883/>